

**SÉANCE ORDINAIRE
8 SEPTEMBRE 2010**

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE du Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, tenue le mercredi 8 septembre 2010, à 19h30, à la salle du Conseil de la MRC des Etchemins sise au 1137 Route 277, à Lac-Etchemin, et à laquelle sont présents les membres suivants du Conseil :

Harold Gagnon	(Lac-Etchemin)
Gilles Gaudet	(Sainte-Aurélie)
Martine Boulet	(Saint-Benjamin)
Adélarde Couture	(Saint-Camille)
Ronald Gosselin	(Saint-Cyprien)
Denis Beaulieu	(Sainte-Justine)
Suzanne C. Guenette	(Saint-Louis)
René Leclerc	(Saint-Luc)
Marielle Lemieux	(Saint-Magloire)
Pierre Poulin	(Saint-Prosper)
Rock Carrier	(représentant de Sainte-Rose-de-Watford)
Denis Boutin	(Sainte-Sabine)
Jean Paradis	(Saint-Zacharie)

formant quorum sous la présidence de monsieur **Hector Provençal**, préfet.

Monsieur Fernand Heppell, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire de l'assemblée. Monsieur Martin Roy, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, est aussi présent.

1.0 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE :

Après avoir constaté le quorum de cette assemblée, le préfet, monsieur Hector Provençal, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2010-09-01

2.0 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Le préfet demande si des membres du Conseil souhaitent ajouter des sujets au projet d'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE PIERRE POULIN,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté ci-après :

- 1.0 Ouverture de l'assemblée.**
- 2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour.**
- 3.0 Adoption du procès-verbal de la séance du 11 août, et suivi.**
- 4.0 Compte-rendu du comité administratif du 25 août 2010 : dépôt.**
- 5.0 Dévoilement officiel, Image de marque (CLD et partenaires).**
- 6.0 Dossiers en aménagement et développement du territoire :**
 - 6.1 Émission de certificats de conformité.
 - 6.2 Article 59 : suivi.
 - 6.3 Gestion des cours d'eau : Municipalité de Saint-Prosper.
 - 6.4 Demande au Programme d'aide aux MRC pour le développement économique et la création d'emploi (PADECE).
 - 6.5 Demande à la CPTAQ : Saint-Cyprien.
 - 6.6 Demande à la CPTAQ : Saint-Prosper.
 - 6.7 Informations.
- 7.0 Affaires courantes :**
 - 7.1 Interventions du préfet suite à diverses rencontres et réunions.
 - 7.2 Déroulement des séances : procédure de base (CA, point 2).

- 7.3 Grands Prix du Tourisme Chaudière-Appalaches (CA, point 4.1).
- 7.4 Nomination au comité « Etchemins en forme ».
- 8.0 Divers rapports de comités, rencontres et colloques (s'il y a lieu).**
- 9.0 Administration :**
 - 9.1 Listes des comptes à payer.
 - 9.2 État des encaissements et déboursés.
- 10.0 Correspondance et communications.**
- 11.0 Varia :**
 - 11.1 Agrifor.
- 12.0 Période de questions.**
- 13.0 Clôture de la séance.**

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

3.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 AOÛT, ET SUIVI :

2010-09-02

CONSIDÉRANT QU'il y a dispense de faire lecture des procès-verbaux en vertu du règlement #025-89;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal et que les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARIELLE LEMIEUX,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ LECLERC
ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2010 soit adopté et signé tel que rédigé avec l'ajout du texte suivant à la résolution 2010-08-15 :

QUE cette demande n'implique toutefois aucun changement à l'appartenance actuelle respective des municipalités de la MRC à deux (2) comtés provinciaux distincts, soit à celui présentement appelé Bellechasse et à celui de Beauce-Sud, tel que déjà exprimé par les municipalités des Etchemins;

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

4.0 COMPTE-RENDU DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 25 AOÛT 2010 : DÉPÔT :

Compte-rendu déjà transmis avec l'avis de convocation.

5.0 DÉVOILEMENT OFFICIEL, IMAGE DE MARQUE (CLD ET PARTENAIRES) :

Madame Suzanne Turgeon, responsable des communications au CLD, rappelle les démarches effectuées pour le développement d'une signature et d'une image de marque pour Les Etchemins. Madame Turgeon invite le préfet à procéder au dévoilement (photo et signature) retenue pour « l'image de marque » de la MRC.

Suite à ce dévoilement, le directeur général de la MRC, la directrice adjointe par intérim du CLD, madame Linda Grondin, ainsi que madame Aline Veilleux, directrice du SAEMO et parlant au nom des partenaires des Etchemins, font part du cheminement de ce dossier. On note aussi l'importance de l'utilisation de cette image, non seulement pour la promotion des Etchemins, mais dans le cadre des projets et des communications des différents intervenants du milieu.

6.0 DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE :

6.1 Émission de certificats de conformité :

2010-09-03

Certificat de conformité relatif au règlement no 11-2010 de la Municipalité de Sainte-Aurélie :

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Sainte-Aurélie a adopté le 2 août 2010, le règlement no 11-2010;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour objet de conformer la réglementation d'urbanisme municipale (zonage) au schéma d'aménagement de la MRC (concordance au règlement no 95-10);

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a été transmis au Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, et ce, conformément aux dispositions de l'article 137.2 de la *Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil des maires dispose d'un délai de cent-vingt (120) jours pour l'examiner et l'approuver s'il y a lieu;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HAROLD GAGNON,
APPUYÉ PAR MADAME LA MAIRESSE SUZANNE C. GUENETTE
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins estime que le règlement no 11-2010 tel qu'adopté par le Conseil de la Municipalité de Sainte-Aurélie, est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins;

QUE le Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins autorise son directeur général, monsieur Fernand Heppell, à délivrer conformément à la Loi, le certificat de conformité;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

6.2 Article 59 : suivi :

Projet de modification du schéma d'aménagement (article 59) :

Monsieur Yvon Lacombe, coordonnateur du service de l'aménagement, rappelle aux maires qu'il a formulé une demande auprès de tous les conseils municipaux pour obtenir de leur part, plus particulièrement, leurs propositions relativement aux ilots déstructurés. Que ce soit pour de nouveaux ilots ou l'agrandissement de certains déjà négociés. Jusqu'à ce jour, peu de municipalités ont transmis d'information à ce sujet. Par contre, il a obtenu plusieurs suggestions par l'entremise d'Éric Guenette, qui agit à titre d'inspecteurs en bâtiments pour certaines municipalités. Monsieur Lacombe a également retenu d'autres ilots indépendamment des demandes formulées. Ainsi, le nombre d'ilots passerait de 24 à 43 et 2 ilots seraient agrandis. Ce sont près d'une centaine d'emplacements pour des fins résidentielles qui seraient ajoutés à l'offre à l'intérieur des nouveaux ilots. Pour ce qui est de l'autre volet de la demande, et ce tel que déjà convenu, la MRC présentera une demande d'autorisation pour les lots vacants de 10 hectares et plus.

Les nouveaux ilots seront présentés aux membres du comité d'aménagement aux fins de validation. Par la suite, le comité consultatif agricole (CCA) sera invité à formuler leur recommandation pour l'ensemble de la nouvelle demande d'autorisation.

Il est également mentionné que monsieur Lacombe a transmis un mémo par courriel qui visait à informer l'ensemble des conseils municipaux du mandat qui lui avait été accordé concernant une nouvelle demande d'autorisation à portée collective auprès de la CPTAQ. Certains conseils municipaux ont transmis une résolution faisant référence à une proposition du comité de développement économique de Sainte-Sabine. Ce comité prônant, entre autres, une révision de la zone agricole par l'entremise de chacune des municipalités. Comme cette demande va au-delà des dispositions de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, monsieur Lacombe informe les maires que ces demandes ne peuvent être traitées dans le cadre législatif actuel.

Les membres du Conseil des maires considèrent qu'il faut poursuivre la demande telle que déjà convenue.

6.3 Gestion des cours d'eau : Municipalité de Saint-Prosper :

2010-09-04

Entente intermunicipale et appui aux travaux de réfection d'un cours d'eau innommé de la 40^e Rue à Saint-Prosper :

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Prosper souhaite procéder à la réfection d'un cours d'eau innommé de la 40^e Rue suite à des travaux d'urgences déjà effectués en période hivernale;

CONSIDÉRANT QUE les travaux projetés sont jugés nécessaires pour corriger des problèmes d'érosion engendrés par une intervention d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE la susdite municipalité souhaite être maître d'œuvre pour réaliser les travaux projetés;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions de la Politique relative à la gestion des cours d'eau sous la juridiction de la MRC des Etchemins stipule que dans un tel cas une entente intermunicipale doit être conclue entre la MRC et la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HAROLD GAGNON
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires appui la démarche et les travaux projetés par la Municipalité de Saint-Prosper sur une partie du cours d'eau innommé de la 40^e Rue;

QUE le Conseil des maires autorise son directeur général ainsi que le préfet à signer une entente intermunicipale avec la municipalité de Saint-Prosper afin de lui déléguer la gestion du projet de réfection du cours d'eau innommé de la 40^e Rue;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.
ADOPTÉE UNANIMEMENT.

6.4 Demande au Programme d'aide aux MRC pour le développement économique et la création d'emploi (PADECE) :

2010-09-05

CONSIDÉRANT QUE la MRC peut se voir accorder une aide financière dans le cadre du PADECE;

CONSIDÉRANT QUE pour être éligible à cette aide financière, la MRC doit déposer un bilan et un plan de travail auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMROT);

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ LECLERC
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins autorise son directeur général à transmettre le bilan de l'année 2009 et le plan de travail pour l'année 2010 au MAMROT;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

6.5 Demande à la CPTAQ : St-Cyprien :

2010-09-06

Demande d'autorisation à la CPTAQ : Borne sèche à Saint-Cyprien :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Cyprien projette d'aménager une borne sèche (protection incendie) en zone agricole sur le lot 24-P, rang 2, canton Langevin;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ne peut réaliser ce projet à l'intérieur de la bande de 30 mètres de la route; ce qui est normalement autorisée d'office par la CPTAQ;

CONSIDÉRANT QUE cette infrastructure est nécessaire à une protection incendie efficace et sécuritaire;

CONSIDÉRANT QU'un tel projet est conforme aux dispositions du schéma d'aménagement et du document complémentaire en vigueur;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN PARADIS,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins appui la demande d'autorisation déposée à la CPTAQ par la Municipalité de Saint-Cyprien visant l'implantation d'une borne sèche sur le lot 24-P du rang 2, canton Langevin;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

6.6 Demande à la CPTAQ, Saint-Prosper :

2010-09-07

Demande d'exclusion à la CPTAQ : Municipalité de Saint-Prosper :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Prosper demande l'exclusion de la zone agricole d'une partie de son territoire en périphérie du périmètre urbain (12^e et 13^e Rue);

CONSIDÉRANT QUE cette demande fait suite, entre autres, à l'exercice de rénovation cadastrale qui a permis de préciser les limites des lots et de la zone agricole dans ce secteur;

CONSIDÉRANT QU'advenant l'exclusion accordée, la MRC devra procéder à une modification de son schéma d'aménagement pour ajuster les limites du périmètre urbain aux nouvelles limites de la zone agricole;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RONALD GOSSELIN,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE GILLES GAUDET
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins appui le projet de demande d'exclusion qui sera déposée à la CPTAQ par la Municipalité de Saint-Prosper;

QUE l'exclusion recherchée et les motifs pour lesquels elle est demandée sont conformes aux dispositions du schéma d'aménagement et du document complémentaire;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

6.7 Informations :

6.7.1 Trajectoire à suivre pour les cas d'insalubrité morbide (CSSS) :

Les membres du Conseil sont informés d'une démarche entreprise par le Centre de santé et des services sociaux des Etchemins afin d'établir le cheminement des cas d'insalubrité morbide. Une fois les procédures et les partenaires identifiés, ces cas pourront mieux cheminer dans le réseau et ainsi être gérés de façon efficace.

Le CSSS est à finaliser un projet d'entente qui devra être entériné par l'Agence de la santé et des services sociaux de la Chaudière-Appalaches. Par la suite, les partenaires identifiés (municipalités, Sûreté du Québec, CSSS) seront invités à signer une entente pour que cette trajectoire soit effective.

6.7.2 Projet de loi modifiant la Loi sur les mines : pouvoirs des MRC et des municipalités :

La MRC a reçu quelques résolutions de municipalités et MRC concernant le projet de loi visant à modifier la Loi sur les mines. Les résolutions sont, entre autres, à l'effet de demander au gouvernement du Québec d'impliquer le milieu municipal et que ce dernier ne soit pas assujéti au développement minier. Ce dossier est accueilli comme information.

6.7.3 Projet Ruralys : projet de caractérisation des paysages pour la région Chaudière-Appalaches; demande d'appui :

L'organisme Ruralys de La Pocatière, spécialisé dans la mise en valeur du patrimoine, a déposé auprès de la CRÉ une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds de développement régional afin de réaliser un projet de caractérisation des grands ensembles de paysages des MRC de la Chaudière-Appalaches.

Monsieur Yvon Lacombe mentionne que Ruralys demande l'appui à chacune des MRC de la région ainsi qu'une participation en services pour une valeur de 3 480\$ (temps de l'aménagiste, données numériques).

Les aménagistes des MRC de Chaudière-Appalaches ont demandé une rencontre avec madame Dominique Lalande afin d'obtenir des éclaircissements au sujet du projet. Suite à cette rencontre, le dossier sera ramené au Conseil des maires pour décision.

7.0 AFFAIRES COURANTES :

7.1 Interventions du préfet suite à diverses rencontres et réunions :

Monsieur le préfet fait part des principales activités auxquelles il a participé depuis la dernière séance.

7.2 Déroulement des séances : procédure de base (CA, point 2) :

En référence au compte-rendu de la dernière réunion du comité administratif, le directeur général attire l'attention des membres du Conseil des maires sur la recommandation du comité administratif à l'effet que la procédure de base suivante soit suivie lors des séances.

Tel que noté à ce compte-rendu, le président d'assemblée s'assurera que l'information est complète avant de recevoir les opinions sur le sujet. De plus, le président d'assemblée devra s'assurer, dans la mesure du possible, que la discussion sur le sujet (expression des opinions) se fasse suite à la formulation d'une proposition; à moins qu'il soit évident qu'il n'est pas nécessaire que le sujet fasse l'objet d'une décision du Conseil.

Cette procédure minimale se résume ainsi :

1. Information (livrée principalement par la personne qui présente le sujet).
2. Période de questions sur le sujet.
3. Discussion. (en s'assurant que tous ceux qui veulent s'exprimer puissent le faire).
4. Vote (s'il y a lieu).

2010-09-08

7.3 Grands Prix du Tourisme Chaudière-Appalaches (CA, point 4.1) :

CONSIDÉRANT QUE le milieu doit garantir une contribution lors de la tenue de la tenue des Grands Prix du Tourisme dans sa région;

CONSIDÉRANT l'étude de ce dossier par le comité administratif et la recommandation formulée par le comité;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN PARADIS,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HAROLD GAGNON
ET RÉSOLU

QUE la MRC s'engage à contribuer pour une somme de 1 000\$ si une demande d'un intervenant du territoire des Etchemins était acceptée pour la tenue du prochain Grand Prix du Tourisme Chaudière-Appalaches.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2010-09-09

7.4 Nomination au comité « Etchemins en forme » :

CONSIDÉRANT QUE madame Suzanne C. Guenette a fait part qu'il lui est présentement difficile de participer aux activités du comité « Etchemins en forme » et qu'elle apprécierait si un autre membre du Conseil des maires pouvait être disponible;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE PIERRE POULIN,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RONALD GOSSELIN
ET RÉSOLU

QUE monsieur le maire Denis Beaulieu soit nommé à titre de représentant de la MRC pour le comité « Etchemins en forme ».

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

8.0 DIVERS RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES :

Comité de vitalisation :

Monsieur le maire Gilles Gaudet demande si une réunion du comité de vitalisation est prévue prochainement. Le directeur général note qu'une réunion est effectivement prévue à court terme et qu'il a déjà échangé avec le directeur du CLD pour la préparation de cette rencontre.

9.0 ADMINISTRATION :

2010-09-10

9.1 Listes des comptes à payer :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ LECLERC,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HAROLD GAGNON
ET RÉSOLU

QUE les comptes dont copie a été remise aux membres du Conseil et totalisant 166 893.05\$ incluant la rémunération du personnel, soient adoptés; le tout tel que joint en annexe au procès-verbal de cette assemblée et versé au livre des minutes des séances de ce Conseil, avec le certificat de disponibilité de crédits.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

9.2 État des encaissements et déboursés :

État transmis avec l'avis de convocation.

10.0 CORRESPONDANCE ET COMMUNICATIONS :

10.1 MRC de la Nouvelle-Beauce :

Résolution relative au soutien de la filière porcine de la Chaudière-Appalaches. Copies remises aux membres du Conseil des maires.

2010-09-11

Résolution relative au soutien à l'ensemble de la filière porcine de la Chaudière-Appalaches :

CONSIDÉRANT QUE la crise qui perdure depuis quelques années dans le secteur de la production porcine au Québec commence à produire des effets néfastes sur l'ensemble de la filière porcine en Chaudière-Appalaches et au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la région Chaudière-Appalaches, au deuxième rang des régions du Québec au plan agroalimentaire, produit annuellement près du tiers des porcs du Québec qui, en grande partie, sont transformés localement (principalement en Beauce, Bellechasse et Lotbinière);

CONSIDÉRANT QUE divers intervenants du secteur, dont le MAPAQ et la Financière agricole du Québec, ont exprimé l'intention et sont à revoir les règles de soutien du coût de production du porc au Québec dans le cadre du programme « Stabilisation des revenus agricoles »;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place de nouvelles règles peut avoir pour effet de diminuer considérablement le volume de production de porc au Québec et principalement en Chaudière-Appalaches, ce qui viendrait affecter l'industrie de la transformation et l'ensemble du marché québécois;

CONSIDÉRANT QU'un retrait marqué de fermes porcines en Chaudière-Appalaches pourrait engendrer l'inoccupation d'une partie du territoire agricole qui ne peut servir aux cultures;

CONSIDÉRANT QUE la dévaluation foncière de certains immeubles agricoles du secteur pourrait avoir un impact négatif sur les finances municipales;

CONSIDÉRANT la difficulté d'installer une relève agricole dans ce secteur en mou-
vance;

CONSIDÉRANT le risque de perte d'emplois dans les secteurs de la production et de la transformation du porc dû à une éventuelle difficulté d'approvisionnement pour satisfaire les lignes de transformation;

CONSIDÉRANT QU'il y aurait également des impacts négatifs sur les autres secteurs économiques du territoire;

CONSIDÉRANT QU'une implication trop rigoureuse des nouvelles règles de soutien du coût de production du porc pourrait causer d'importants dommages collatéraux aux communautés locales sur le plan économique, en particulier au niveau des services périphériques à la production et à la transformation porcines;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RONALD GOSSELIN,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU
ET RÉSOLU

QUE la MRC des Etchemins demande au MAPAQ et à la Financière agricole du Québec d'appliquer les nouvelles règles de soutien financier à la production porcine du Québec graduellement, dans un délai et d'une façon qui permettent à la production porcine du Québec de s'adapter au nouveau marché et de maintenir un approvisionnement suffisant des centres de transformation pour faire face à la demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

10.2 Pierre Grenier, prés. Village des Défricheurs :

Remerciement pour l'appui financier accordé au Village des Défricheurs pour le *Camp théâtre patrimonial, édition 2010*. Le rapport de ce projet culturel est joint à la correspondance. Correspondance déposée.

10.3 Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Chaudière-Appalaches :

Communiqué annonçant la tenue d'un *Colloque sur la promotion du bois en Chaudière-Appalaches*, le 26 octobre prochain, au Georgesville. Correspondance déposée.

10.4 FQM :

Bulletin présentant le *Programme de formation destiné aux élus municipaux*, Automne 2010. Le directeur général rappelle que si un groupe suffisant de participants était constitué au sein de la MRC pour une activité, cette formation pourrait se tenir sur le territoire de la MRC.

10.5 Municipalité de Sainte-Justine :

Résolution relative à la production de l'énergie électronucléaire et à la gestion des déchets radioactifs. Copies remises aux membres du Conseil des maires. Correspondance déposée.

10.6 CEGEP de Lévis-Lauzon :

Demande d'appui auprès du ministère de l'Éducation (MELS) afin d'obtenir l'autorisation de développer un programme de formation conduisant à une *attestation d'études collégiale (AEC) en gestion et gouvernance des municipalités*. Correspondance déposée.

11.0 VARIA :

11.1 Agrifor :

Une question est soulevée par monsieur le maire Renée Leclerc concernant l'état du dossier du projet de la coopérative Agrifor. On note que ce dossier a déjà fait l'objet d'une information publique et que cette coopérative a malheureusement dû cesser ses opérations.

11.2 Plan d'action du CLD (Plan IDÉE 2010-2015) :

Monsieur Roger Gagnon, président du Conseil d'administration du CLD, fait part que le CLD compte procéder à la réalisation du Plan IDÉE 2010-2015 par la tenue de rencontres successives regroupant des intervenants de différents secteurs de l'activité socio-économique des Etchemins. Les membres du Conseil des maires seront ainsi invités à participer activement à cet exercice.

12.0 PÉRIODE DE QUESTIONS :

À une question relative au cheminement du projet de règlement sur la forêt, monsieur le préfet précise que le dossier suit les étapes prévues, dont la prochaine sera une rencontre des membres de la Commission de consultation, le 13 septembre, suite à l'assemblée publique de consultation qui a déjà été tenue sur ce projet de règlement.

2010-09-12

13.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ LECLERC,
APPUYÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET
ET RÉSOLU

QUE la présente séance soit levée à 21h00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

PRÉFET

SECÉTAIRE-TRÉSORIER